

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 70000 € : 8 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 5000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 70001 € et 150000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 350000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 350001 € et 500000 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 500001 € et 800000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 800001 € et 1500000 € : 4.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1500001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Société LCS Immobilier, SAS au capital de 10 000€ - Siège social : 18 Rue Daste, 40140 SOUSTONS - RCS DAX n° 907 487 714 -
Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 4002 2021 000 000 024 délivrée par DAX
Garant : Galian, 89 Rue de la Boetie, 75008 Paris

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES